

---

**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal  
d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR23.11PR  
concernant  
la 1<sup>ère</sup> série de compléments au budget 2023**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 15 mai 2023.

Elle était composée de Mesdames Raluca VILLARD, Sophie MAYOR, Messieurs Luca SCHALBETTER, excusé et remplacé par David RYCHNER, Juan RAMIREZ, excusé et remplacé par Gildo DALL'AGLIO, Paul-Camille GENTON, Laurent ROQUIER, Ervin SHEU, et du soussigné, Président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Messieurs Pierre DESSEMONTET, Syndic, et Fabrice WEBER, Chef du service des finances. Nous les remercions pour les informations claires et détaillées qu'ils ont fournies à la Commission.

La Commission des finances apporte les commentaires suivants sur les différents postes du préavis :

### **Sports et Bâtiments**

172.3141.10 Entretien-rénovation des bâtiments CHF 50'000.—

- La rénovation a dû être effectuée dans l'urgence et ne pouvait attendre la mise au budget 2024.

300.3011.00 Traitements CHF 14'500.—

- Le congé maternité est également imputé à concurrence de 50 % sur URB compte 420.3011.00.

341.3144.00 Entretien des véhicules CHF 28'000.—

- Le remplacement de ce véhicule était planifié via un crédit d'investissement de STE, dès lors le crédit sera réduit de ce même montant.

346.3141.31/24 Entretien-rénovations des bâtiments PF CHF 26'500.—

- Défaillance de la chaudière malgré sa jeunesse, toutefois garantie de fabrication expirée.

355.3114.01 Maintenance, matériel et machines CHF 25'000.—

- Changement de 14 échelles suite à un contrôle de sécurité. L'autolaveuse a dû être changée en urgence après 15 ans de bons et loyaux services.

### **Jeunesse et cohésion sociale**

700.3012.00 Salaire personnel auxiliaire CHF 12'000.—

- Suite à une promotion interne, l'ancien poste occupé par la nouvelle adjointe du Chef de service Jecos est remplacé provisoirement par du personnel auxiliaire.

712.3131.00 Achats de produits alimentaires CHF 12'000.—

712.3652.03 Subventions Fondation Petitmaître CHF 12'000.—

- Conséquence de la hausse du prix des matières premières.

716.3011.01 Traitements pédagogiques CHF 10'000.—

- Mise en conformité suite à une visite d'inspection.

## **Sécurité Publique**

601.3156.00 Entretien d'équipement et matériel spécialisé CHF 10'000.—

- Outre la sécurisation de la parcelle, il a fallu tirer une ligne électrique.

## **Urbanisme, RH, Culture et Durabilité**

152.3653.17 Subvention Numerik Games CHF 10'000.—

- Ce montant entre dans le cadre de la convention signée entre la Ville et l'Association Numerik Games qui prévoit une couverture de déficit.

420.3011.00 Traitements CHF 14'500.—

- Le congé maternité est également imputé à concurrence de 50 % sur BAT compte 300.3011.00.

## **Conclusions :**

En conclusion, la Commission des finances remercie la Municipalité d'avoir pris en considération son vœu émis en décembre dernier relatif aux recours aux crédits complémentaires et l'encourage à poursuivre dans cette voie pour la 2<sup>ème</sup> série de crédits complémentaires.

La Commission se demande s'il est possible de ne pas recourir aux crédits complémentaires pour du remplacement de personnel (maternité / maladie) alors que chaque année l'entier des montants alloués au budget RH n'est pas dépensé et ceci pour plusieurs mios ?

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis PR23.11PR tel que présenté par la Municipalité.

Olivier JAQUIER  
Président



Yverdon-les-Bains, le 21 mai 2023.